

# L'Europe citoyenne par l'éducation : la construction de la première École européenne (1952-1959)

Stef PUKALLUS

## RÉSUMÉ

Il s'agit ici d'étudier l'histoire et l'importance des Écoles européennes en tant qu'initiative civile mise en œuvre par la Communauté européenne. La présente analyse se porte sur la création de la première École européenne dans les années 1950 au Luxembourg et étudie le développement du cycle scolaire de l'École européenne en incluant le baccalauréat européen, le cadre institutionnel de l'École et sa gestion quotidienne, ainsi que les défis que les premières écoles ont rencontrés et auxquels elles continuent d'être confrontées aujourd'hui. Une attention particulière est accordée à l'École européenne en tant qu'expérience pédagogique innovante fondée sur la conviction que l'identité européenne est tout à fait compatible avec l'identité nationale. Cette conviction est apparue de manière évidente dès le départ à travers le cursus des Écoles européennes, les « heures européennes », l'insistance sur le multilinguisme et les activités extra-scolaires.



1963, 10<sup>e</sup> anniversaire de l'École européenne. Source : [Site officiel de l'Union européenne](#)

La construction de la première École européenne en tant que telle doit être entendue comme le résultat d'une combinaison de circonstances, d'opportunité et de pragmatisme. En 1952, la CEE doit faire face au problème de l'éducation des enfants des représentants de la Communauté au Luxembourg, siège de la plupart des nouvelles

institutions européennes. Tandis que la compatibilité linguistique aurait pu permettre aux enfants français, belges et allemands d'être intégrés au système scolaire luxembourgeois, l'éducation des enfants italiens et hollandais s'avère particulièrement compliquée. Aussi la Communauté décide d'innover en créant une École européenne dans laquelle tous les enfants de la Communauté peuvent recevoir un enseignement dans quatre sections linguistiques différentes, en leur donnant amplement l'occasion de se rencontrer, de jouer et d'étudier ensemble sous un même toit et dans un même esprit européen. Albert van Houtte, greffier de la Cour de justice européenne (1953-1982), joue un rôle essentiel dans les négociations et la mise en place de la première École européenne.

## **Le développement du cycle de l'École européenne**

En 1953, l'École européenne inaugure tout d'abord une école maternelle pour les enfants âgés de 3 à 6 ou 7 ans. Une école primaire est ouverte en octobre 1953 puis une école secondaire ouvre ses portes en octobre 1954. Enfin, le cycle secondaire de sept ans voit le jour en septembre 1958. La création d'une école secondaire nécessite un certificat de fin d'études spécifiquement européen : le baccalauréat européen. Celui-ci doit permettre aux étudiants de s'inscrire à l'université quel que soit le pays membre. Le règlement du baccalauréat européen est signé au Luxembourg le 15 juillet 1957. Le premier baccalauréat européen se déroule en 1959 et 23 candidats sur 24 obtiennent le diplôme.

## **Cadre institutionnel et gestion quotidienne de l'École européenne**

Jusqu'en 1957, l'École européenne est gérée par l'association des parents d'élèves. Avec la création du baccalauréat européen, il devient nécessaire que le diplôme soit reconnu dans tous les pays membres. Ceci est permis par une modification du statut légal de l'École par la convention du 12 avril 1957 qui définit le statut des Écoles européennes. En tant que telle, l'École n'est plus gérée par l'association des parents mais par les six pays membres, sur la base d'un contrat spécifique. L'École européenne est gérée par quatre corps : par le Conseil supérieur ; par deux conseils d'inspection ; par le conseil d'administration ; et, enfin, par le directeur de l'École. Le rôle de la Communauté est limité à celui de financement par contributions et d'approbation morale, mais exclut toute participation à l'élaboration du programme éducatif. En réalité, les Écoles européennes sont financées par la Communauté et les pays membres.

## **La complémentarité entre identité nationale et disposition européenne**

La coexistence des dimensions nationale et européenne apparaît de manière particulièrement évidente à travers cinq aspects principaux du cursus de l'École européenne : d'abord, le cursus est fondé sur le « principe de la priorité absolue de la langue maternelle ». Ainsi il est révélé que l'identité nationale ainsi que ses expressions linguistiques et culturelles doivent être protégées et développées, et non pas marginalisées, ignorées ou oubliées. En effet, la Communauté insiste sur le fait que l'École européenne offre l'occasion de développer une identité européenne tout en préservant sa propre identité nationale. Deuxièmement, le cursus est harmonisé. Cela signifie que toutes les sections linguistiques (à l'école primaire et secondaire) ont le même emploi du temps et suivent un programme commun qui doit se centrer à la fois sur des aspects européens et des aspects spécifiquement nationaux de chaque sujet traité. En revanche, dans le cycle secondaire, les enfants sont de plus en plus souvent regroupés dans une même classe sur la base du sujet étudié plutôt que par sous-sections linguistiques. Troisièmement, l'apprentissage des langues est privilégié : les enfants peuvent devenir trilingues ou même quadrilingues. Quatrièmement, pendant les « heures européennes » et à partir de l'âge de 3 ans, les élèves de différentes sections linguistiques sont mélangés et encouragés à coopérer en réalisant des tâches de nature plus créative et pratique, afin d'habituer des enfants d'horizons différents à jouer ensemble, à nouer des amitiés et à se considérer comme des égaux (voir aussi le Rapport de 1980 sur les statuts des Écoles européennes). Cinquièmement, l'éventail d'activités extrascolaires proposées aux enfants de la Communauté est très large. Celles-ci incluent une variété d'activités sportives et artistiques qui doivent : (1) transmettre un savoir ; (2)

développer les facultés linguistiques, sociales et une aptitude à communiquer qui autoriseraient les élèves à vivre et à travailler en Europe ; (3) encourager le développement de certains comportements civiques ; (4) promouvoir les valeurs européennes telles que la démocratie, les droits humains, la liberté et l'égalité.

## Défis

Bien sûr, les Écoles européennes sont également confrontées à des défis dans la pratique quotidienne de l'enseignement. Ceux-ci sont de trois ordres : d'abord, des problèmes sont liés au niveau scolaire élevé, à l'apprentissage linguistique et à la quantité de travail ; deuxièmement, le personnel enseignant doit suivre un programme exigeant et parfois controversé ; et troisièmement, le manque surprenant (compte tenu du reste) de manuels adaptés qui reflètent le caractère spécifiquement européen de l'enseignement et des valeurs de ces écoles.

## Une Europe citoyenne miniature

Ces écoles sont perçues comme étant en mesure de rapprocher des enfants de différentes cultures nationales autour d'un objectif européen commun. Elles peuvent aider les enfants de la Communauté à cultiver une conscience citoyenne européenne, c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à une Europe ancrée dans des expériences quotidiennes partagées avec d'autres « petits Européens ». En d'autres termes, les Écoles européennes doivent créer une microsociété civile dans laquelle les enfants sont formés pour se comporter conformément aux normes civiques et aux valeurs européennes. Elles sont une manifestation concrète de l'Europe citoyenne.

Aujourd'hui, treize écoles européennes existent dans six pays de l'UE, auxquelles il faut ajouter dix-neuf écoles accréditées dans douze pays. Il y a peu d'interactions entre elles et les écoles nationales. Malgré l'espoir que les systèmes scolaires nationaux apprennent des Écoles européennes et intègrent leur approche du multiculturalisme et de l'enseignement des langues étrangères, elles sont restées en « isolement académique » en grande partie parce que les systèmes scolaires nationaux les considèrent seulement comme des institutions dotées d'une finalité clairement délimitée, à savoir l'éducation des futurs responsables européens – alors qu'elles sont bien plus que cela.

---

## BIBLIOGRAPHIE

GRAY, R. M., « Tense Conjugations : Translating Political Values into an Educational Model. The European Schools, 1953-2003 », *Journal of Research in International Education*, 2(3), 2003, p. 315-330.

PUKALLUS, Stef, *The Building of Civil Europe 1951-1972*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2019.

SAVVIDES, Nicola, « The European Dimension in Education: Exploring Pupils' Perceptions at Three European Schools », *Journal of Research in International Education*, 7(1), 2008, p. 304-326.

---

## Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/education-et-formation/d'une-education-pour-l-europe-a-une-education-europeenne/l-europe-citoyenne-par-l-education-la-construction-de-la-premiere-ecole-europeenne-1952-1959>